

# Entreprises maraîchères

## Prix de vente inférieur au prix de production.

● Les coûts de production des légumes sont nettement plus élevés en Suisse que dans l'Union européenne (UE). En cas de conclusion d'un accord de libre-échange agricole (ALEA) avec l'UE, il n'est guère possible de prévoir comment les producteurs suisses vont réagir pour adapter leurs coûts de production à ceux de l'UE. En fait, ils ne disposent pratiquement d'aucune marge de manœuvre. Ce qui est sûr, c'est qu'ils seront fortement perturbés et devront opérer des réductions de 25% à 43% de leur main-d'œuvre. Enfin, les quelques exportations qui pourraient éventuellement se développer ne compenseront jamais les pertes enregistrées en Suisse du fait de la hausse des importations meilleur marché. Près de 20% des entreprises estiment qu'elles devront fermer.

Telles sont en résumé les conclusions de l'étude scientifique réalisée par l'université de St-Gall sur mandat de la FUS, de l'UMS et de swisscofel. L'objectif était de mettre en évidence les effets d'un ALEA sur la production suisse et pour cela d'évaluer les coûts de la production suisse et d'en établir une comparaison avec différents pays de l'UE.

Pour les légumes, l'étude a porté sur deux produits phare, les carottes de garde et les tomates grappe. La comparaison avec l'UE renseigne sur plusieurs facteurs, à commencer par les prix. Les carottes de garde se vendent départ production à un franc en Suisse contre 35 ct en Allemagne, 30 ct en Pologne et 50 ct dans d'autres pays européens. Le prix départ production des tomates grappe se monte à 2,62 fr. en Suisse contre 1,70 fr. en Autriche, 1,40 fr. en Italie et Espagne et 1,50 fr. dans d'autres pays.

Les coûts de production sont nettement plus élevés en Suisse pour la main-d'œuvre, avec un salaire de 4748 fr. pour un emploi fixe dans les branches spéciales, de 3876 fr. pour un travail saisonnier et de 3812 fr. pour un aide à temps partiel. La comparaison des salaires horaires fait ressortir de grandes différences: 32 fr. en Suisse contre 22 en Allemagne, 17 en France, 15 en Italie, 24 aux Pays-Bas, 8 en Pologne et 10 en Espagne pour un emploi fixe. Pour un travail saisonnier, on descend à 20 fr. en Suisse, 9,60 en Allemagne, 13,20 en France, 13,30 en Italie et aux Pays-Bas, 3,60 en Pologne et 9,50 en Espagne. Remarquons que ce sont des salaires officiels: lorsqu'on

discute avec des producteurs, ils reconnaissent que les salaires réellement payés sont plus faibles.

Dans les autres facteurs de production (électricité, gaz, carburant, eau), les différences sont moins significatives. Toutefois, l'étude n'a pas tenu compte de la RPLP, des subventions croisées (en Hollande, les serres sont aussi, grâce à la taille des serres et à la cogénération, des producteurs d'énergie, de sorte que celle-ci ne leur coûte pratiquement rien, voire est une source de profit), et des paiements directs (très faibles pour les cultures spéciales tandis que les fruits et légumes bénéficient de soutiens importants dans certains pays de l'UE, qui débourse deux milliards d'euros par an pour ce secteur).

Par contre, l'étude a permis de mettre en évidence un élément très important: pour la tomate grappe, le prix de vente départ production (2,13 fr.) est inférieur aux prix de revient (2,28 fr.)! Comment dès lors les entreprises peuvent-elles subsister? «Elles vivent sur leurs réserves», répond un producteur. Mais celles-ci ne dureront pas indéfiniment...

**ROLAND LEIMGRUBER,  
 DIRECTEUR OCVCM**

